

**de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY**

DELIBERATION n°2011/45

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	39

L'An deux mille onze et le mardi 12 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 6 juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Casino des EAUX-BONNES, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, AUSSANT, DOUMECQ, CASADEBAIG Didier, BELESTALABOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, BAYLAUCQ, BARATS, PAROIX, LE GALLOU, MARTIN, CARRERE, DAGUERRE, CARRERE-GEE, MASONAVE, MIGNE, CASAU, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, LASSEBIE, BOUSQUET, BOUSSOU, POEYMARIE, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames MOUNAUT, CLAVIER, MOURTEROT, HELIP, TOUTU, SOULE, CASENAVE.

Présent(s) suppléant(s) : M. MOUNAUT Pierre (représentant Robert CASADEBAIG)
M. GASSIE Henri (représentant Francis LAUR)

M. SARTHE donne procuration à M. CAMBOT
M. CASADEBAIG Robert donne procuration à M. MOUNAUT Pierre

Secrétaire de séance : M. BOUSSOU Jean

VOTE : à l'unanimité

OBJET : SPANC – Cession du véhicule

Rapport

Monsieur le Président rappelle qu'en 2006, le SIVOM de la Vallée d'Ossau avait acheté un véhicule de marque Peugeot 206 immatriculé 1689XA64 pour un montant de 7 000 € pour le SPANC. Ce véhicule est à ce jour amorti et son kilométrage actuel est d'environ 211 000 km.

Considérant les besoins en véhicules pour le fonctionnement de la Communauté de Communes, cinq concessionnaires ont été consultés pour une acquisition ou une location.

Au vu des propositions reçues, il a été décidé de louer deux véhicules auprès du concessionnaire PEUGEOT pour une durée de 60 mois :

- une Peugeot 206+ SP Urban 1,4 L HDI FAP 70 ch -> loyer mensuel 238.57 €
- un Bipper Teppe Confort 1,3 L HDI 75 ch -> loyer mensuel 262.96 €

Les loyers comprennent comme options la maintenance des véhicules, la fourniture des 4 pneus série/an, la fourniture de 2 pneus hiver/an.

De plus le garage Bersans Fils à Louvie-Juzon a fait la meilleure proposition de rachat à savoir 1 700 € pour le véhicule de marque Peugeot 206 immatriculé 1689XA64.

Considérant que ce véhicule est amorti et que son kilométrage est important, Monsieur le Président propose de cession.

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

ADOpte le présent rapport

DECIDE de céder le véhicule de marque Peugeot immatriculé 1689XA64 pour un prix unitaire de 1 700 € au garage Bersans Fils de Louvie-Juzon,

AUTORISE le Président à retirer de l'inventaire du SPANC ce bien, à procéder aux écritures nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier,

S'ENGAGE à inscrire les crédits afférents à cette opération de cession au BP 2011 du SPANC

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Francis COUROUAU

